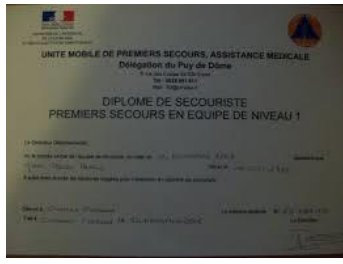


Diplômes équivalents au PSC1 VERSION NOVEMBRE 2023

Attestation de Formation Complémentaire aux Premiers Secours Avec Matériel (AFCPSAM)



Diplôme de Premiers Secours en Equipe de niveau 1 (PSE1)



Attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS)



Brevet de Surveillant de Baignade



Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgences (AFGSU)



Brevet National de Sécurité Aquatique (BNSSA)



Brevet National de Secourisme (BNS)



Brevet National de Premiers Secours (BNPS)



Certificat de sécurité sauvetage délivré par la direction générale de l'aviation civile



Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail (SST) *



* En cours de validité

Certificat de formation aux activités de premiers secours en équipe (C.F.A.P.S.E.)



Brevet de brancardier secouriste



Liste des professions qui dispensent de passer le PSC 1 (titulaires des diplômes d'état)

Infirmier diplômé d'Etat



Pharmacien



Médecin



Chirurgien-dentiste



Sage-femme

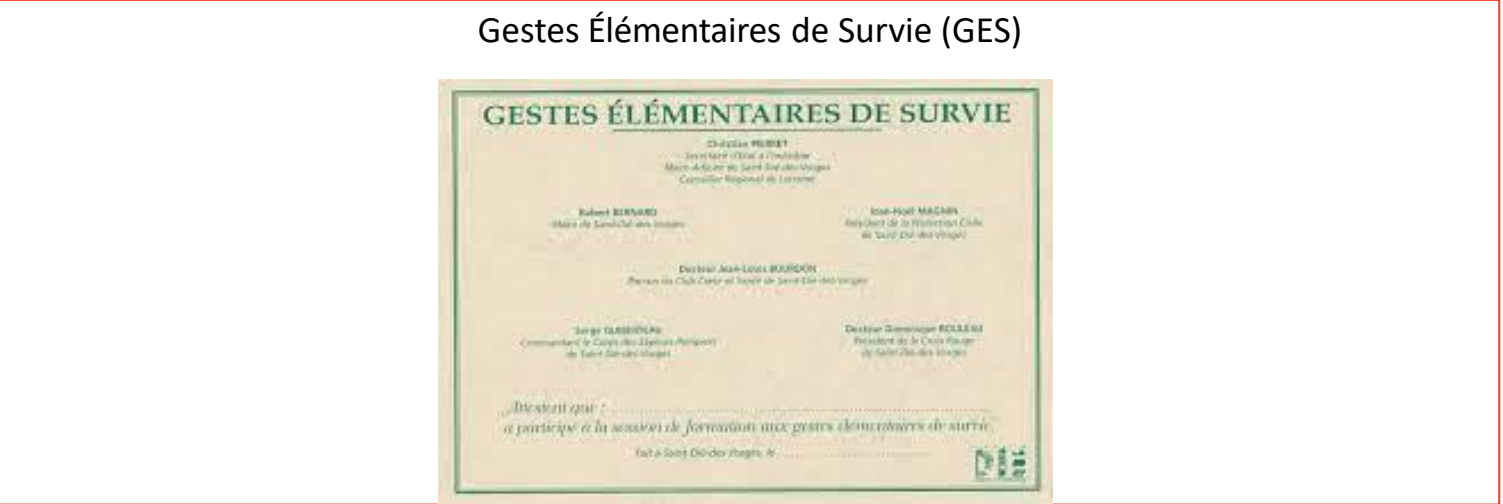


Vétérinaire



Les diplômes ne donnant droit à aucune équivalence

Tous les diplômes secouristes obtenus hors de France (sauf les formations monégasques qui sont les seules à être reconnues par la France)



CMU

Cas particuliers

Pompiers

Equipier Prompt Secours (EPS)	Secours à personnes niveau 1 (SAP1)
Equipier secours d'urgence aux personnes (Eq SAP)	Formation élémentaire en filière « secours à victimes » (SAV)
Formation élémentaire en filière « sapeur-pompier de Paris» (SPP)	Formation élémentaire en filière « spécialiste» (SPE)

Le BEPS (Brevet Européen de Premiers Secours) est délivré par la Croix-Rouge en même temps que le PSC1.

Il est reconnu dans toute l'Europe par les sociétés Croix-Rouge de ces pays (mais uniquement par la Croix-Rouge).



ATTESTATIONS DE REUSSITE



Pour les attestations de réussite et de fin de formation il est nécessaire que sur les documents soit indiqué :

Nom
Prénom
Date de Naissance
Date de formation
Numéro de formation
le nom de l'Organisme de formation
Tampon ou signature de l'organisme de formation
Epreuves validées / acquises



Association de Marseille des Secouristes Français
CROIX BLANCHE
Fédération des Secouristes Français CROIX BLANCHE
Créatrice en France du Secourisme Moderne en 1892
Association Fondée en 1892 Reconnue d'Utilité Publique en 1898 SAG 8898
Agréée Ministère de l'Intérieur Missions de Sécurité Civile A-B-D et Formations

ATTESTATION DE REUSSITE PROVISOIRE

Je soussigné _____, Directeur :

certifie que Mme _____

a assisté et a réussi à la formation suivante :

Prévention et Secours Civiques niveau 1 FOAD (PSC 1 ref 5313)

en date du 05/08/2023 au 05/08/2023

organisée par LA CROIX BLANCHE, ayant eu lieu à l'adresse suivante :

Pôle Formation
10 Boulevard Tisseron
13014 MARSEILLE

Cette attestation est délivrée à la demande de l'intéressé
pour servir et valoir ce que de droit.

cette attestation est valable jusqu'à délivrance du diplôme qui pourra être retiré par le candidat auprès de son organisme formateur. aucun duplicata ne sera délivré.

Fait à Marseille le

jeudi 3 août 2023





Questionnaire de satisfaction.
Scannez le QR Code.



ATTESTATION DE FIN DE FORMATION

L'UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS POMPIERS DU CALVADOS, organisme de formation déclaré sous le n° [redacted], auprès du préfet de région, atteste que :

Monsieur [redacted]

- a suivi, dans le cadre d'une action de Formation Professionnelle Continue relevant de l'article L6313-1 du Code du Travail – action d'adaptation et développement des compétences / d'acquisition, entretien ou perfectionnement de connaissances, la formation suivante :

Intitulé de la formation	Prévention et Secours Civiques 1 (PSC 1)
Objectifs	A l'issue de la formation, le stagiaire sera en capacité de réaliser les gestes de secours destinés à : <ul style="list-style-type: none"> • Protéger la victime et les témoins ; • Alerter les secours d'urgence adaptés ; • Empêcher l'aggravation de la victime et préserver son intégrité physique en attendant l'arrivée des secours.
Durée	7 heures en présentiel

- a été évalué.e, au regard des objectifs de formation rappelés ci-dessus, à l'issue des épreuves certificatives mises en œuvre par l'équipe pédagogique, et a acquis les compétences suivantes :

Compétences visées	Résultats (1)	
	Oui	Non
Le stagiaire a participé à toutes les phases de la formation	Oui	Non
Être capable d'assurer une protection immédiate, adaptée et permanente pour elle-même, la victime et les autres personnes des dangers environnants.	Acquis	Non acquis
Être capable d'assurer la transmission de l'alerte au service le plus adapté	Acquis	Non acquis
Être capable de réaliser ou faire réaliser tous les gestes de Premiers Secours au cours des phases d'apprentissage pratique, face à une personne : <ul style="list-style-type: none"> • victime d'un malaise • inconsciente qui respire • en arrêt cardiaque • victime d'une obstruction des voies aériennes • victime d'un traumatisme, d'une brûlure, d'une plaie • victime d'un saignement abondant 	Acquis Acquis Acquis Acquis Acquis Acquis	Non acquis Non acquis Non acquis Non acquis Non acquis Non acquis
Être capable d'intervenir, comme sauveteur, a au moins une activité d'application (cas concret, mise en situation...)	Oui	Non

(1) Rayer les mentions inutiles

Monsieur [redacted] a validé / N'a pas validé le Certificat de Prévention et Premiers Secours Civiques de Niveau 1 (PSC1).

Fait à CAEN, le 14/09/2022



ATTESTATION DE FIN DE FORMATION
Article L. 6313-1 du Code du Travail

La Fédération Française des Secouristes et Formateurs Policiers, organisme de formation déclaré sous le n° 11 94 06489 94, auprès du préfet d'Île de France, atteste que :

Madame / Monsieur [redacted] né(e) le [redacted]

- a suivi, dans le cadre d'une action de Formation Professionnelle Continue relevant de l'article L6313-1 du Code du Travail : Action de formation, la formation suivante dispensée par : **Mr BUTT Patrice**, adhérent de la FFSFP et formateur habilité pour l'enseignement du PSC1 :

Intitulé	Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (P.S.C. 1)
Rappel des objectifs A l'issue de la formation, le stagiaire aura la capacité de :	<ul style="list-style-type: none"> Faire acquérir à toute personne les capacités nécessaires pour concourir par son comportement à la sécurité civile, conformément aux dispositions des articles 4 et 5 de la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile. Ainsi, elle doit être capable d'exécuter une action citoyenne d'assistance à personne en réalisant les gestes élémentaires de secours
Durée et date de la formation	7 heures, le <u>29/05/18</u>

- a été évalué(e), au regard des objectifs de formation rappelés ci-dessus, à l'issue des épreuves certificatives mises en œuvre par l'équipe pédagogique, et a acquis les compétences suivantes :

Compétences visées	Résultats à l'issue de la formation	
	Acquise	Reste à acquérir
Assurer une protection immédiate, adaptée et permanente pour lui-même, la victime et les autres personnes des dangers environnants.	/	
Assurer la transmission de l'alerte au service le plus adapté.	/	
Alerter ou faire alerter en communiquant les informations nécessaires		
Réaliser immédiatement les premiers gestes de secours face à une personne : - victime d'une obstruction des voies aériennes ; - victime d'un saignement abondant ; - inconsciente qui respire ; - en arrêt cardiaque ; - victime d'un malaise ; - victime d'un traumatisme.	/	

- Répond / ne répond pas (1) aux critères de validation.

Fait à Paris, le 29/5/18

Pour le Président de la FFSFP
Le formateur de la FFSFP, Nom, Prénom et Signature

[redacted signature]

Document à conserver par la stagiaire. Aucun duplicata ne sera délivré

(1) : rayer les mentions inutiles



PROTECTION CIVILE
AIDER · SECOURIR · FORMER
APC 988

ATTESTATION DE FIN DE FORMATION

FORMATION « Prévention et Secours Civiques de niveau 1 » (PSC 1)

L'A.D.P.C.N.C 988, organisme de formation déclaré sous le n° 988/0517/15 R, auprès de la DFPC atteste que :

M/Mme : _____

• a suivi, dans le cadre d'une action de formation professionnelle continue relevant de l'article Lp541-3 du code du travail - d'acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances -, la formation suivante dispensée par l'A.D.P.C.N.C 988.

Du

Intitulé	Formation « Prévention et Secours Civiques de niveau 1 » (PSC 1)
Rappel de l'objectif.	« L'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 » a pour objectif de faire acquérir à toute personne les capacités nécessaires pour concourir par son comportement à la sécurité civile, conformément aux dispositions des articles 4 et 5 de la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile. Ainsi, elle doit être capable d'exécuter une action citoyenne d'assistance à personne en réalisant les gestes élémentaires de secours. En particulier, elle doit être capable : - d'assurer une protection immédiate, adaptée et permanente pour elle-même, la victime et les autres personnes des dangers environnants ; - d'assurer la transmission de l'alerte au service le plus adapté ; - de réaliser immédiatement les premiers gestes de secours face à une personne : - victime d'une obstruction des voies aériennes, d'un saignement abondant, inconsciente qui respire, en arrêt cardiaque ; - victime d'un malaise, victime d'un traumatisme. »
Durée	10 heures

• a été évalué(e), au regard de l'objectif de formation rappelé ci-dessus, à l'issue du test d'aptitude pédagogique mis en œuvre par l'équipe pédagogique et tout au long de la formation et a acquis les compétences suivantes :

Compétences visées	Résultats à l'issue de la formation	
	Acquis	Non Acquis
1. Malaise et alerte	X	
2. Plaies	X	
3. Brûlures	X	
4. Traumatismes	X	
5. Hémorragies	X	
6. Obstruction des voies aériennes	X	
7. Perte de connaissance	X	
8. Arrêt cardiaque	X	
9. Alerte aux populations	X	

• a validé / n'a pas validé son certificat de Prévention et Secours Civiques de niveau 1.

Fait à NOUMEA, le 28/07/2023

